



La proclamation du verdict sur les contentieux électoraux par le Tribunal Administratif occupe la Une des journaux parus ce jour. L'attention a notamment été portée sur le rejet de la quasi-totalité des requêtes déposées par l'association FREEDOM et de sa tête de liste Lalatiana Rakotondrazafy, confirmant ainsi l'élection de Lalao Ravalomanana à la tête de la Commune Urbaine d'Antananarivo.

Processus électoral

VERDICT SUR LES CONTENTIEUX ELECTORAUX

PRESSION SUR LES JUGES ADMINISTRATIFS

Dans son discours d'ouverture, lors de la proclamation du verdict sur les audiences en contentieux électoraux, le Président du Tribunal Administratif d'Antananarivo a dénoncé les pressions et les menaces subies par sa juridiction durant des semaines. « Beaucoup ont tenté de s'immiscer dans les affaires du tribunal. Je ne dirai pas qui ils sont, ils se reconnaîtront certainement. Il y avait des pressions et même des menaces dont j'ai moi-même d'ailleurs fait l'objet » révèle Tsantaniana Randrianarimanana. Ce discours du jeune magistrat a ainsi confirmé les inquiétudes de la presse et de l'opinion sur les pressions, voire l'intimidation subie par la juridiction. Après cette révélation, le Président du TA a tenu un discours tendant à dissiper tout doute sur les verdicts prononcés : « (...) le tribunal rend son jugement au nom du peuple malgache. Et en matière électorale, cela est un symbole plus fort, car il s'agit de préserver la démocratie et le choix du peuple ». (L'Express de Madagascar p.3 ; La Vérité p.3 ; Takoritsika p.2)

LE FREEDOM DEBOUTÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Les verdicts prononcés hier par le Tribunal Administratif d'Antananarivo ne diffèrent pas des décisions ressorties lors des audiences sur les contentieux électoraux, qui se sont tenues en début de semaine. Ainsi, la juridiction a confirmé le rejet de la majorité des requêtes déposées par l'association FREEDOM. La demande de disqualification de Lalao Ravalomanana n'a pas été retenue car d'une part, le terme « Neny » inscrit dans le bulletin unique ne figure pas dans la Carte d'identité nationale de la candidate du TIM et d'autre part, les pièces fournies dans le dossier ne sont pas conformes à la procédure, notamment l'exigence de la légalisation de la carte d'électeur. D'ailleurs, le magistrat ayant procédé à la lecture du jugement souligne que « la loi électorale, dans son article 51 (stipulant que le spécimen du bulletin unique ne doit contenir ni le nom, ni le prénom, ni la photo d'un individu), doit faire l'objet d'une interprétation stricte ». Concernant la demande d'annulation totale des voix obtenues par la liste TIM, elle n'a également pas été prise en considération par le Tribunal Administratif. Toutefois, la juridiction a retenu l'annulation des suffrages détenus par la liste dirigée par Lalao Ravalomanana dans deux bureaux de vote des quartiers Mahamasina-Est et d'Anosibe. Aucun changement majeur ne devrait donc avoir lieu par rapport aux résultats provisoires publiés par la CENI-T et les résultats définitifs proclamés par le TA, ce jour. La candidate TIM est donc assurée de devenir la première femme maire de la capitale, sauf surprise majeure. De plus, Lalao Ravalomanana devrait également jouir d'une majorité confortable au sein du conseil municipal, avec son score de 56% des voix. De son côté, la liste FREEDOM a décidé, à travers son avocat, de recourir en cassation contre ce verdict, même si ce dernier a reconnu que cette démarche n'est pas suspensive. (L'Express de Madagascar p.3-5 ; Les Nouvelles p.3-8 ; Madagascar Laza p.3-6, La Vérité p.3 ; La Gazette de la Grande Ile p.12 ; Takoritsika p.2-3 ; Tia Tanindrazana p.3)



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- *L'audience prévue se tenir hier à 11 heures n'a finalement eu lieu que 3 heures trente plus tard, souligne **Midi Madagasikara**. Le quotidien d'informer que le Tribunal Administratif d'Antananarivo a prononcé 126 verdicts se rapportant aux requêtes en contentieux électoraux. Les juges administratifs ont tenu à préciser que la réclamation relative au redressement de la liste électorale relève du Tribunal de Première Instance. Avant de conclure que les candidats insatisfaits de ces décisions peuvent faire des recours en cassation auprès du Conseil d'Etat. (p.3)*
- *Le rejet des requêtes de la candidate **FREEDOM** a été majoritairement justifié par des vices de formes. A titre d'illustration, la candidate, son avocat et son mandataire n'ont pas fait légaliser leurs cartes d'électeurs tandis que le défendeur n'a pas déposé sa lettre de constitution en tant qu'avocat auprès du tribunal. (Les Nouvelles p.3)*
- ***La Vérité** rapporte les réactions de Lalatiana Rakotondrazafy qui estime que le tribunal a cautionné et légitimé un scrutin fortement décrié. Elle ironise ainsi sur le fait que la multitude d'irrégularités relevées autant par la société civile que les observateurs électoraux ont été ignorées par la juridiction, se demandant ainsi si le Tribunal Administratif n'a pas jugé ces dernières comme étant issues de « l'imagination débordante » des observateurs (p.3)*
- *De l'opinion de **Madagascar Matin**, le Tribunal Administratif a préféré cautionner des fraudes à grande échelle, qui ont bel et bien eu lieu. (p.3)*
- ***La Gazette de la Grande Ile** voit en cette victoire de Lalao Ravalomanana l'ouverture de la concrétisation des ambitions de son époux. D'après le quotidien, ce dernier ne veut que deux choses depuis son retour au pays, à savoir la reconstruction de son empire économique et revenir au pouvoir. Par ailleurs, le journal ne mâche pas ses mots pour dénoncer un complot en haut lieu dans cette élection de l'ancienne Première dame en faisant allusion à une « complicité mafieuse de la CENI-T » et en évoquant « un pacte avec le mal » (p.3)*
- *De l'avis de **L'Observateur**, le Tribunal Administratif est en train d'emboîter le pas à la Haute Cour Constitutionnelle, dans sa politique d'élimination des adversaires du HVM. Le quotidien évoque également l'existence d'une complicité masquée, à travers la déclaration de soutien du TIM au programme de développement annoncé par le parti au pouvoir. (p.3)*
- *Hasina Andriamadison, avocat de Lalao Ravalomanana, soutient que la tête de liste du TIM à Antananarivo n'a pas enfreint le code électoral puisqu'un candidat à Alasora et plusieurs candidats indépendants dans toute l'île ont également utilisé le terme « Neny » dans le bulletin unique. (Tia Tanindrazana p.2)*
- *Selon Augustin Andriamananoro, responsable au sein du parti MAPAR, le discours du président du Tribunal Administratif a prouvé que le HVM a exercé une pression sur cette juridiction pour faire élire ses candidats. (Tia Tanindrazana p.2)*

LES RESULTATS DES PERIPHERIES DE LA CAPITALE INCHANGÉS

Les résultats des communales dans les périphéries de la capitale devraient rester inchangés, notamment pour les communes d'Antsirabe et d'Ivato. En effet, les requêtes déposées contre le candidat du Trans'Kool à Antsirabe et celles réclamant l'annulation totale des suffrages d'un bureau de vote d'Ivato, ont été rejetées par le Tribunal Administratif. Paul Razanakolona pour Antsirabe et Penjy Andrianarisoa pour la commune d'Ivato, sont donc provisoirement élus maire, en attendant l'officialisation par le Tribunal Administratif ce jour. (Les Nouvelles p.3)

- *Les requêtes demandant la disqualification du candidat Marc Ramiaranjatovo, dans la commune d'Alasora, déposées par son adversaire Thierry Rabary du MAPAR, ont été rejetées, rapporte **La Gazette de la Grande Ile**. Le maire sortant d'Alasora est donc certain d'être reconduit à son poste (p.4)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- Selon le candidat TIM à Ampitatafika, Rado Ramparaoelina, aucune requête déposée à son encontre n'a été déclarée recevable par le Tribunal Administratif, lors du jugement d'hier. (Tia Tanindrazana p.3)
- Toutes les requêtes déposées à l'encontre du candidat TIM de la localité d'Ivato ont été jugées irrecevables. (Tia Tanindrazana p.3)

Relations internationales

VALSE DIPLOMATIQUE AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

La ministre des Affaires étrangères, Attalah Béatrice, a accueilli depuis lundi dernier, plusieurs personnalités diplomatiques. Outre les nouveaux ambassadeurs suisse et égyptien, la Chef de la diplomatie a également reçu les visites successives de l'ambassadeur d'Italie Schioppa Vincenzo, de de l'Inde Chandra Ballabh Thapliyal, du Japon Ryuhei Hosoya, d'Afrique du Sud Gert Gröbler, de l'ambassadeur par intérim de l'Allemagne Karl Prinz et du secrétaire adjoint de la COMESA. Ces visites diplomatiques portent essentiellement sur le renforcement des relations bilatérales, la formation de diplomates, sur le commerce, les bourses extérieures et sur les préparatifs du sommet du COMESA, prévu se tenir à Madagascar en 2016. (L'Express de Madagascar p.5 ; Midi Madagasikara p.2)

- **Les Nouvelles** met l'accent sur le retour de la coopération entre l'Allemagne et Madagascar, depuis que la Grande île est revenue à l'ordre constitutionnel. A cet effet, les deux pays ont procédé à l'échange de documents portant sur le traité relatif à l'encouragement et la protection mutuels des investissements. (p.2) ; (Madagascar Laza p.2 ; Midi Madagasikara p.2)

CAISSE DE L'ETAT : 10 MILLIONS D'EUROS VERSÉS PAR LA FRANCE

Suite à la rencontre entre le Premier ministre Jean Ravelonarivo et son homologue français Manuel Valls, la France a versé la seconde tranche de l'aide budgétaire, d'un montant de 10 millions d'Euros, à la Grande île, selon un communiqué de l'Ambassade de France à Madagascar. Ce versement s'inscrit dans le cadre de la convention de 40 millions d'Euros signés en novembre 2014 entre les deux pays, via l'Agence Française de Développement. (Madagascar Laza p.2 ; L'Observateur p.4)

Politique

LE PDS DE LA COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO DRESSE LE BILAN

A la veille de l'arrivée de Lalao Ravalomanana à la tête de la mairie de la capitale, le PDS d'Antananarivo, le colonel Joseph Ramiarianana, a donné une conférence de presse à l'Hôtel de Ville, afin de faire part du bilan de ces 4 mois passés à la direction de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Il a ainsi mis en avant les actions menées au cours de son mandat, pour ne citer que l'amélioration de la gestion des marchés, le repérage des constructions illicites et érigées sur des parcelles dangereuses ou encore la mise en place du syndicat des employés (Midi Madagasikara p.7 ; Les Nouvelles p.5 ; Madagascar Laza p.9, Madagascar Matin p.2 ; La Gazette de la Grande Ile p.8 ; L'Observateur p.3 ; Tia Tanindrazana p.4)

L'IGE REFOULÉE PAR DEUX FOIS A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Les Inspecteurs d'Etat dépêchés à la Chambre Basse, dans l'optique de réaliser un audit sur sa gestion administrative et financière, ont été refoulés à deux reprises, relate **Midi Madagasikara**. L'équipe de l'Inspection Générale de l'Etat n'a d'ailleurs été reçue par aucun membre du Bureau

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



permanent lors de leur descente. Ils ont été chaque fois accueillis par le Secrétaire général de l'Assemblée Nationale, qui leur a demandé de quitter les lieux et de revenir une autre fois, en raison de l'absence des responsables. Ce fait ternit par conséquent les rapports entre le Parlement et l'IGE, cette dernière prévoyant d'ailleurs de médier l'affaire si les parlementaires ne font aucun effort pour faciliter le travail des inspecteurs d'Etat. A titre de rappel, c'est le Président de la Chambre Basse lui-même qui a sollicité une enquête du BIANCO et de l'IGE pour une affaire de détournement de l'indemnité de session du Parlement au mois de juillet 2014, pour un préjudice s'élevant à 1,350 milliard d'Ariary. (p.2)

LE CHEF DE L'ETAT POURSUIT SA TOURNÉE REGIONALE

Hery Rajaonarimampianina poursuit ses descentes sur terrain dans les régions. En effet, le locataire d'Iavoloha s'est rendu dans le district de Maevatanana hier, dans le cadre de l'inauguration du barrage de Nandronjia et de l'usine de traitement d'eau d'Andranofiamadinika. Ces infrastructures sont destinées à renforcer le système d'alimentation en eau potable, géré actuellement par la JIRAMA, en termes de quantité et de qualité pour répondre aux besoins de la population locale. A l'occasion de ces cérémonies d'inauguration, le Président de la République a tenu à souligner la confiance des bailleurs de fonds, notamment de la BAD, à l'endroit de la Grande île. (Les Nouvelles p.3 ; Madagascar Laza p.9)

- Toujours dans le cadre de cette tournée régionale, Hery Rajaonarimampianina s'est déplacé à Tsihombe, dans le sud de Madagascar, afin d'apporter des solutions au problème de délestage récurrent qui sévit dans cette localité et qui se manifeste par le black-out total entre 21 heures et 9 heures. Le Chef de l'Etat a donc apporté sa contribution à la résolution du problème en octroyant un groupe électrogène. (Les Nouvelles p.3)

ADOPTION URGENTE DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2015

Selon le Professeur Roger Ralison, il est urgent d'adopter la LFR 2015, dans la mesure où la situation financière dans les différents ministères et institutions est bloquée. Aussi, l'Exécutif et l'Assemblée doivent faire preuve de concession et primer l'intérêt du peuple malgache, car « nous savons actuellement que les problèmes sociaux se posent, notamment au niveau des remboursements des frais médicaux et des analyses auprès des instituts médicaux. Ces derniers sont toujours réticents dès qu'il s'agit de fonctionnaires ». (Madagascar Laza p.8)

Economie et société

GREVE DE LA JIRAMA, LE CONSEIL D'ARBITRAGE SE DECLARE INCOMPETENT

Le Conseil d'Arbitrage du tribunal d'Anosy s'avère incompétent dans la résolution des conflits internes, opposant les agents et les dirigeants de la JIRAMA, ont déclaré les employés grévistes. En effet, aucun accord n'a été trouvé sur les 8 revendications émises par l'Intersyndical et soumises à cette juridiction. 4 points de blocage attendent par ailleurs la médiation du ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, a déclaré Oliva Andrianalimanana, leader du mouvement de grève syndical. Parmi ces 4 points figurent la réhabilitation des 177 générateurs de la JIRAMA ou encore l'audit des contrats mais également de la gestion de la compagnie. Le porte-parole de l'Intersyndical a par ailleurs dénoncé la descente des responsables de la société américaine sur le site de Mandroseza, jeudi dernier. Selon lui, Symbion Power n'a pas le droit d'entreprendre des travaux, tant que le contrat n'est pas mis au clair. De son côté, le Directeur commercial de la JIRAMA, Andrinariseheno Razafindranivo affirme que la mise en concession de ladite centrale thermique relève d'une décision de l'Etat pour réduire le phénomène du délestage. (L'Express de Madagascar p.7 ; Midi Madagasikara p.4 ; Les Nouvelles p.15)

- Le fait que le Conseil d'arbitrage n'ait pas résolu les 8 points de revendications de l'Intersyndical de la JIRAMA, est du sabotage, opine Madagascar Matin. Le quotidien

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



affirme que ce fait permet de couvrir l'incompétence des dirigeants de la JIRAMA et leurs magouilles cachées derrière les contrats passés avec les sociétés étrangères. (p.3)

- *La Banque Mondiale mène un projet consistant à cartographier les sites potentiels qui peuvent être exploités dans la production d'énergies renouvelables. A cet effet, 11 sites hydroélectriques ont été identifiés dans la Grande île, afin de palier le problème de la fourniture en énergie électrique de la JIRAMA. Ce projet est financé par ESMAP ou Energy Sector Management Assistance Program de la Banque Mondiale, se concentrant sur les sites dont le potentiel de production est compris entre 1 et 20 mégawatts. (Madagascar Matin p.6)*

OPERATION FAHALEMANA 2015, CONTROVERSEE

En dépit des nombreuses critiques allant à l'encontre des forces de l'ordre ces derniers temps, les responsables militaires ont rassuré de la poursuite de l'opération de sécurisation et de pacification « Fahalemana 2015 ». D'après le ministre de la Défense nationale, le général Dominique Rakotozafy, les forces de l'ordre sont attentives aux commentaires, critiques et remarques dont elles font l'objet. Il a cependant tenu à préciser que les dahalo ont toujours dicté leur loi, tuant et pillant les biens de la population. Les pertes humaines, notamment du côté des bandits, ne peuvent ainsi être évitées lorsque la lutte est engagée. Le ministre n'a pas manqué de souligner les opinions des victimes des dahalo saluant la tenue de cette opération militaire. (Les Nouvelles p.4)

- *Des représentants de la population de la localité d'Ankilabao sont venus dans la capitale, afin de déposer plainte contre 3 éléments des forces de l'ordre opérant dans le cadre de l'opération Fahalemana 2015. Ils ont ainsi adressé une lettre à la ministre de la Justice, précisant que 11 jeunes hommes de leur village ont été victimes de violences et d'exécution sommaire de la part des militaires, le 1^{er} septembre dernier. « Nos jeunes ont été roués de coups puis transportés dans un véhicule en direction de l'ouest. Après quoi, ils ont été sortis du véhicule et ont été arrosés de balles ». (Les Nouvelles p.9)*
- *L'opération « Fahalemana 2015 » est contraire au principe de la réconciliation nationale ainsi que des valeurs malgaches, opine Madagascar Matin, en se basant sur les propos du professeur Célestin Tsiavalaky de l'association 12 Apôtres. (p.4)*
- *Madagascar Matin soupçonne un règlement de compte dans le décès du capitaine Falihery Andriatiana. Le quotidien révèle en effet l'existence d'un conflit entre son subalterne et des militaires du RFI qui a abouti à l'usage de leurs armes par ces derniers. Le capitaine de la gendarmerie n'a cependant pas tenu à compliquer cette affaire en décidant de ne pas y donner suite (p.4)*

AFFAIRE DEPUTE MARA NIRIASY

Suite à la perquisition de ses propriétés sises à Betroka et durant laquelle des armes et des zébus ont été saisis, le député d'Ankazoabo-Sud a livré sa version des faits, dans une interview accordée au quotidien Les Nouvelles. Selon lui, des éléments des forces de l'ordre avaient prévu de saisir, le 9 septembre dernier, près de 300 têtes de bétails, pour un contrôle. Face à cela, Mara Niarisy a alerté le CEMGAM, qui a donné l'ordre de faire le contrôle sur place et à l'issue de quoi, les militaires n'ont emporté que 92 zébus. « Le 15 septembre, les éléments des forces de l'ordre sont revenus à mon insu afin de s'emparer de tout mon bétail, en fouillant ma maison et en saisissant les armes qui s'y trouvaient ». Toujours selon ses explications, les papiers des fusils ont été présentés par son frère, après quoi ces derniers devaient lui être restitués. Sauf que le procureur de la république s'y est opposé, en réclamant sa présence à Ankazoabo-Sud. (p.4)

- *Il y a un dessous politique dans cet acharnement contre le parlementaire d'Ankazoabo Sud, souligne La Vérité, en se référant aux propos du député selon lesquels il a participé à l'élaboration de la motion de déchéance et fais donc partie des personnalités qui dérangent ». (p.3)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

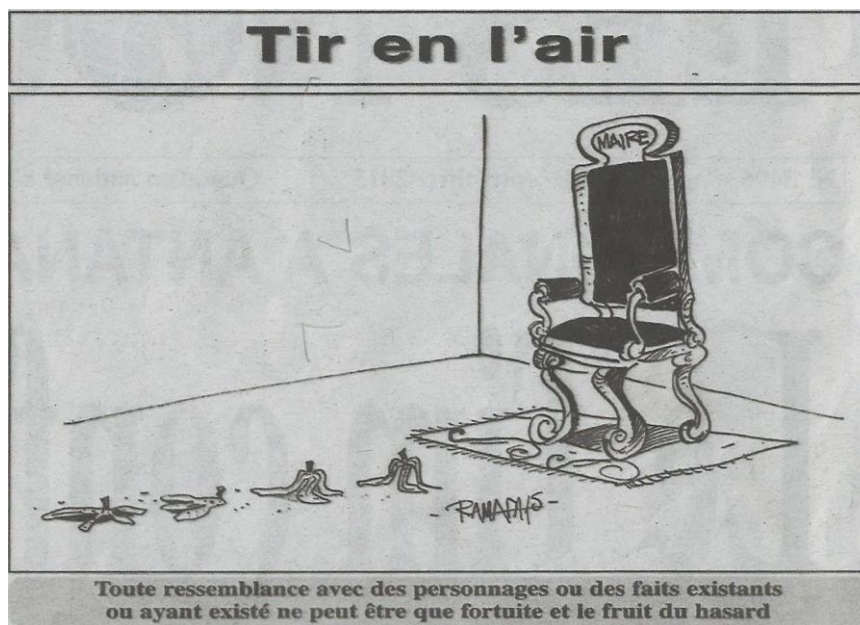
Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Format de couverture

Dans son cahier détachable hebdomadaire *Le Reflet*, *Les Nouvelles* fait le point sur la tenue de l'audience des contentieux électoraux, le problème récurrent du délestage sur le quotidien de la population et le phénomène de corruption, que le BIANCO s'efforce d'éradiquer.

Un peu d'humour



Les Nouvelles p.2

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :
Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu
Honorine RAMISARIVelo: misa.ramisarivelo@eces.eu
Site web : www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

